

## Appel d'offres



Des soumissions seront reçues, **avant 11 h** à la date ci-dessous, à la mairie de l'arrondissement de Saint-Léonard, située au 8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard (Québec) H1R 3B1, pour :

**Appel d'offres : SP-222**

**Descriptif : Services professionnels en architecture pour la mise à niveau de pavillons de parcs**

**Date d'ouverture : 4 février 2021**

**Renseignements : Jacinthe Letendre, ingénieure, 514 328-8500, poste 8323**

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter de la date du présent avis.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Seul le nom des soumissionnaires ayant présenté une offre sera mentionné publiquement à la mairie d'arrondissement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

L'analyse des soumissions se fera sur la base du système de pondération et d'évaluation des offres apparaissant dans les documents de soumission. Pour être retenue, une soumission devra obtenir un minimum de soixante-dix (70) points au niveau de l'évaluation qualitative.

Les enveloppes de prix des soumissions retenues seront ouvertes par le comité de sélection et celles des soumissionnaires non-retenus leur seront retournées sans avoir été ouvertes.

Le contrat sera octroyé au soumissionnaire conforme dont la soumission aura obtenu le meilleur pointage final.

La Ville de Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Montréal, le 12 janvier 2021.

**La Secrétaire d'arrondissement  
Guylaine Champoux, avocate**